



Mairie de Saint Hilaire le Grand
Rue de Reims
Tél. : 03 26 70 00 26
Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr
saint-hilairelegd51.weebly.com

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

En présence de

Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes Odile GILLET, Caroline METZGER, Laureen SEVILLIA, Lydie THIÉBAULT, MM. Pascal APPERT, Gilles BEAULANDE, Sébastien DELANERY, Jean-Michel GILLET, François LEBÈGUE, Jean-François PIET.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
La réponse est négative, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Jean-Michel GILLET questionne sur le fait qu'une rampe avait été prévue à l'église.

Mme le Maire répond que celle-ci est de la compétence de la Communauté de Communes et qu'elle se chargera de la faire poser.

M. Jean-Michel GILLET demande qui sera responsable dans chaque commission.

M. Sébastien DELANERY dit que cela se fera au fur et à mesure.

Mme Odile GILLET indique qu'en ce qui concerne la commission salle des fêtes, il n'y a pas de responsable et que cela se passe bien.

M. Pascal APPERT dit qu'effectivement il faudrait un référent.

M. Jean-Michel GILLET dit qu'il n' imagine pas que sans responsable cela puisse tourner. Qui prendra la décision de fixer une date de réunion pour la commission cimetièrre par exemple.

Mme le Maire rappelle que cela avait été discuté lors du conseil fixant les commissions et que tout le monde était d'accord.

Mme Lydie THIÉBAULT propose que les commissions se réunissent et que ce sera décidé en préambule de la réunion.

M. Pascal APPERT indique qu'il faudrait une « locomotive ».

Madame Caroline METZGER dit que chacun doit prendre ses responsabilités et que tout le monde a le même pouvoir entre guillemets. Chacun peut lancer une réunion.

Mme Odile GILLET précise que le risque avec un référent c'est que les autres membres attendent que ce soit le référent qui décide.

Mme le Maire rappelle que cela avait été décidé comme ça au départ.

M. Pascal APPERT fait part au conseil que certains font partie de beaucoup de commissions et d'autres non, Qu'honnêtement il veut demander à M. François LEBÈGUE d'intervenir plus et qu'il faudrait équilibrer les commissions.

M. François LEBÈGUE répond qu'effectivement il est dans peu de commissions.

Mme Laureen SEVILLIA indique qu'elle est dans peu de commissions mais que la communication lui prendra du temps.

Mme le Maire précise que chacun doit choisir les commissions qui l'intéresse et non pas par défaut.

M. Jean-Michel GILLET dit que la question est posée et qu'il faudra la traiter.

Madame Caroline METZGER propose de lancer les commissions et voir après s'il est nécessaire de changer.

DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT SALLE – M. THIERRY GREGORY

Mme le Maire explique à l'assemblée que suite à l'arrêté de fermeture de la salle des fêtes, il est nécessaire de rembourser la somme versée par M. Thierry GREGORY pour la location de la salle.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

M. Jean-Michel GILLET propose d'imputer aux 2 autres communes, Jonchery sur Suipe et Souain, le manque à gagner pour les locations non réalisables.

Mme le Maire précise qu'il lui semblait impossible de louer avec la présence du périscolaire dans les locaux. M. Jean-Michel GILLET se dit entièrement d'accord, que c'était possible de louer mais qu'il est plus prudent de ne pas le faire.

Madame Caroline METZGER demande par quel biais les communes pourraient participer au manque à gagner ? M. Jean-Michel GILLET explique que cela pourrait être répercuté dans les comptes de l'école.

M. Gilles BEAULANDE dit que ce sera certainement difficile de chiffrer mais qu'il est d'accord sur le principe et qu'il faut au moins leur en parler.

DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT ACHATS POUR LA COMMUNE PAR MME AGNES PERSON

Mme le Maire explique aux conseillers municipaux que lors de la rentrée scolaire du mois de juin, post confinement, l'obligation de prendre la température des enfants a nécessité l'achat de thermomètres frontaux. Mme Agnès PERSON s'étant chargé de cet achat, il est nécessaire de prendre une délibération pour rembourser la somme avancée.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

RENTÉE DES CLASSES - PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a 95 élèves pour cette rentrée, 37 enfants pour Saint-Hilaire le Grand, 27 pour Jonchery, 29 pour Souain et 2 enfants de Suippes. Ceux-ci ont été acceptés à Saint-Hilaire car la commune de Suippes avait donné son accord.

Les classes sont composées comme suit : PS : 13 élèves – MS : 13 élèves – GS : 11 élèves – CP : 9 élèves – CE1 : 13 élèves – CE2 : 15 élèves – CM1 : 13 élèves – CM2 : 8 élèves. Une AVS est présente pour 2 élèves.

Madame Odile GILLET demande si c'est normal que Mourmelon accepte des élèves alors que la commune n'a pas donné son accord pour la dérogation. Et souhaite savoir si l'envoi d'un courrier au Maire de Mourmelon qui avait été évoqué lors du dernier conseil a été envoyé.

Mme le Maire répond que cela a été fait et qu'il n'y a pas eu de réponse.

Les chiffres du périscolaire sont bons, il y a 6 enfants le matin, 18 le midi et 7 le soir.

Madame le Maire explique que chacun des membres peut s'il le souhaite se positionner sur une ou des commissions intercommunales et précise que les réunions ont lieu en journée à peu près 2 fois par an. M. Pascal APPERT demande qui anime ces réunions et en quoi elles consistent ? Mme le Maire répond que c'est le directeur de la Communauté de Communes puis un référent. M. Pascal APPERT indique ne pas pouvoir assister aux réunions en journée.

Madame le Maire explique que les commissions ont pour objet de mener des réflexions stratégiques pour l'avenir du territoire, d'émettre des avis sur la programmation des actions communautaires, ou encore d'établir des bilans sur les actions entreprises.

Mme Odile GILLET précise qu'elles n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Madame le Maire note dans les thèmes correspondants les membres du conseil qui souhaitent participer aux réunions.

En ce qui concerne les commissions communales, madame le Maire indique que ce serait bien qu'elles se réunissent rapidement.

M. Jean-Michel GILLET propose que ceux qui souhaitent étudier plus en détail le compte administratif de la commune se retrouve en journée à la mairie pour de plus amples explications. Mmes Caroline METZGER et Laureen SEVILLIA sont intéressées.

URBANISME

Madame Lydie THIÉBAULT explique à l'assemblée qu'une réunion urbanisme a déjà eu lieu pour une demande de construction de 2 maisons d'habitation rue des remparts/grande rue. Le permis de construire a été refusé à cause de problème d'adduction d'eau potable alors que le certificat d'urbanisme avait été accordé fin 2018. La société SAUR a été contactée pour un diagnostic réseau. L'objectif de la commune étant de faciliter l'installation de nouveaux habitants, des travaux (à la charge de la Communauté de Communes) seront mis en œuvre pour que le permis de construire puisse être accepté.

Mme Lydie THIÉBAULT faire part à l'assemblée :

- d'une demande de construction d'une véranda qui a, dans un premier temps été accordée puis refusée pour un dépassement de surface, puis acceptée de nouveau par l'instructeur en charge des dossiers suite à une erreur.

- d'une demande de construction d'un garage.

- d'un projet de pose de panneaux photovoltaïque et branchement au réseau dans la rue Canart. Une tranchée sera réalisée (au frais du demandeur) le long du trottoir. Mme le Maire a demandé à la société d'installer une protection renforcée pour les enfants/parents et riverains qui utilisent au quotidien le trottoir.

La moitié de la rue sera non utilisable.

- Alignement rue du chef des bois : Celui-ci est acté depuis 2005. Mme le Maire donne la parole à M. Jean-Michel GILLET qui a assisté à une réunion du SIEM.

M. Jean-Michel GILLET explique que le SIEM propose l'adhésion à une option supplémentaire pour l'entretien de l'éclairage public avec un forfait au nombre de points lumineux. La société Lantenois ne pourra plus intervenir sur l'éclairage public de la commune. Mme Odile GILLET demande s'ils viennent rapidement ? M. Gilles BEAULANDE précise que cela ne peut être que plus rapide qu'aujourd'hui puisqu'actuellement nous attendons que plusieurs candélabres soient en panne pour intervenir afin de réduire les coûts de déplacement.

Après en avoir débattu, une grosse réflexion est à mener sur le SIEM, les investissements à faire sont importants et la capacité d'investissement de la commune est limitée au regard des coûts des travaux à engager. Il est décidé de voir tous les éléments lors d'une réunion dédiée.

M. Jean-Michel GILLET propose de faire un tour en vélo dans le village pour voir sur site les différents points à discuter pendant le mandat. La date est fixée au 12/09.

QUESTIONS DIVERSES

M. François LEBÈGUE demande ce qu'il en est du restaurant « Le Chouchou » ?

M. Gilles BEAULANDE précise qu'un numéro de téléphone est indiqué sur un panneau « à vendre »

Mme Antonia PAQUOLA indique qu'il faut essayer de trouver des pistes pour de nouveaux acquéreurs ou locataires.

Madame Caroline METZGER explique à l'assemblée qu'un nouveau membre de l'association « St Hilaire en fête » souhaite remettre en état les terrains de sport de la commune (tennis et foot) et propose le projet d'un terrain de bosses.

Madame le Maire indique que ce membre est venu en mairie pour se présenter et exposer son projet.

M. Gilles BEAULANDE dit qu'il faut contacter l'association existante. M. Pascal APPERT ajoute que l'association doit se réunir pour mettre à jour le bureau.

Mme le Maire dit qu'il faut saisir l'occasion d'avoir des volontaires pour faire vivre le village.

M. Jean-Michel GILLET indique avoir vu sur le site de l'association des maires de la Marne que dans les cimetières de tourisme les produits phytosanitaires n'étaient pas autorisés mais que dans les autres cimetières s'était possible.

Mme le Maire rappelle qu'une convention a été signée. M. Jean-Michel GILLET dit qu'il souhaiterait que la question soit posée à la Communauté de Communes mais que s'il est seul, ce n'est pas la peine.

Mme le Maire propose de faire un tour de table pour voter. La majorité du conseil ne souhaite pas que la question soit posée pour un retour en arrière.

M. Sébastien DELANERY demande ce qu'il en est de la tondeuse,

Mme le Maire indique à l'assemblée que la petite tondeuse était hors service, que M. BEGUE utilisait sa tondeuse personnelle, que cette situation ne pouvait plus durer et qu'une nouvelle tondeuse avait été commandée en accord avec la commune de Jonchery.

En ce qui concerne le calvaire, M. Thierry SERRE qui travaille le bois veut bien se charger de le réparer. Cependant il est urgent de le démonter, un manitou est nécessaire. M. Gilles BEAULANDE ajoute que le socle en béton est à voir également.

M. Jean-Michel GILLET demande ce qui va se passer avec le nouveau tracteur tondeuse.

Mme Antonia PAQUOLA explique qu'un ergonome a établi un diagnostic pour M. BEGUE employé technique de la commune.

Il s'avère que la tondeuse n'est pas adaptée à sa pathologie et qu'il ne peut pas l'utiliser. De plus, des problèmes ont été constatés avec les réparateurs de matériels, il faudra choisir au mieux un prestataire de confiance et adapté le matériel de tonte.

Fin du Conseil Municipal à 23H30.

Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 5 octobre 2020.